



Déclaration liminaire du CTL du 8 janvier 2020.

La population, malgré les pressions gouvernementales et médiatiques, soutient majoritairement le mouvement social. Elle manifeste son soutien en versant massivement aux caisses de solidarité ou en participant aux manifestations et autres mouvements initiés par les organisations syndicales et les grévistes.

Face à ce mouvement inédit, le gouvernement joue l'enlèvement, certains de ses ministres stigmatisant les secteurs qui refusent de négocier sur les régressions sociales.

Lors de ses vœux, le Président de la République a confirmé qu'il n'entend rien, se contentant de répéter les mêmes affirmations qui n'ont convaincu personne depuis deux ans.

La nouvelle réforme des retraites que le gouvernement veut imposer par la force entraînera une baisse généralisée du montant des retraites. Le niveau des pensions devient une variable d'ajustement des comptes publics car le système par points permettra de les baisser sans réforme et sans débat.

Cette politique est particulièrement néfaste dans un contexte où le régime des retraites souffre déjà de milliards d'euros de manque à gagner au travers des exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

Alors que la Fonction Publique ne dispose déjà plus des moyens nécessaires à la pleine mise en œuvre de ses missions, le projet de loi de finances 2020 est marqué à nouveau du sceau de l'austérité, dans la droite ligne des attaques déjà engagées par la loi Transformation de la Fonction Publique.

La DGFIP subit de plein fouet cette politique mortifère. Mais les personnels des Finances Publiques sont fortement mobilisés depuis des mois pour exiger un renforcement du service public.

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois (40 000 emplois en 10 ans), les services sont exsangues, les collègues en souffrance et les usagers et contribuables à bout de nerf.

Face à cette situation, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité. Mais non satisfait d'en abuser, la DGFIP les remercie en détériorant leurs conditions de travail, en détruisant leurs droits et garanties et en supprimant leur droit à être défendus et protégés par la suppression des CAP et du CHSCT. La DGFIP favorise également le démantèlement du réseau et la privatisation de leurs missions.

En tant que telles et associées aux suppressions d'emplois, les réformes aggravent continuellement les conditions de travail des agents, de plus en plus souvent au détriment de leur propre santé. Et dans ce contexte nous constatons que la DGFIP cherche à se dédouaner de sa responsabilité et de son obligation de résultat en matière de santé physique et mentale de ses personnels.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL.

Pour 2020, la DNEF va connaître 4 suppressions d'emplois. Encore une fois ces suppressions visent les agents C qui étaient au nombre de 100 à la DNEF en 2000 et qui ne seront plus que 38 au 1^{er} septembre 2020. Le fait que la Direction ait pu régulariser 1 poste d'AFIPA et 3 postes d'IDIV hors classe montre clairement que les suppressions des 4 postes C ne sont justifiées par aucun impératif venant de la DG mais par une volonté de la Direction de la DNEF de fléchir ces suppressions d'emplois sur cette catégorie. Ces suppressions visent des services déjà à flux tendu en termes de personnels et ne feront donc qu'à aggraver les conditions de vie au travail des agents en poste.

La Direction annonce aussi la suppression à long terme des contrôleurs en BII et au BLF. Elle justifie ce choix pour le BLF par la nécessité de recruter au choix des inspecteurs mais aucune fiche de poste n'existe pour les inspecteurs et l'instruction de mutation ne prévoit rien pour ce service.

Pour les BII, la direction justifie son choix par la nécessité d'avoir des connaissances fiscales en matière de fiscalité internationale et par le fait que seul l'inspecteur peut notifier la procédure. Par cette modification, la direction revient ainsi sur le fonctionnement interne des BII où le travail était réalisé en binôme inspecteur/contrôleur, ce profond changement nous interroge sur la pérennité à long terme des BII.

Ce projet est méprisant pour les contrôleurs en poste sur ces structures.

Enfin, pour la création de 2 postes d'inspecteurs au SIE, nous regrettons que cela ne s'accompagne pas de la formalisation de ce service au TAGERFIP.

A la lecture des documents, nous avons déjà beaucoup d'interrogations :

- concernant les 4 emplois C, pour mieux analyser l'impact de ces suppressions sur les conditions de vie au travail nous demandons les informations suivantes pour les divisions concernées :
 - nombre d'agents en temps partiel de droit ou thérapeutique,
 - nombre de jours de congés maladies (ordinaires ou longue maladie),
 - nombre de jours écrêtés par agents;
 - nombre de jours alimentant les CET de ces agents,
- concernant la Division 6 : ces suppressions d'emplois s'accompagnent-elles de la suppression de services et de missions ainsi qu'une polyvalence forcée des agents en poste ?
- concernant la transformation des emplois de B en A en BII et au BLF, cette transformation pluriannuelle va poser la question de la doctrine d'emplois des agents B restant en poste. Nous souhaiterions savoir comment la Direction a évalué le transfert des 8 postes de B en A ainsi que leur localisation.
- Les agents actuellement en formation pour intégrer la Police Fiscale seront-ils remplacés par anticipation.

Sur le télétravail, nous resterons très vigilants sur le cadre et sur les conditions de son déploiement ; pour la CGT Finances Publiques, le télétravail doit se faire uniquement dans l'intérêt des agents et pour améliorer leurs conditions de travail.

Pour terminer, nous tenons à indiquer que notre participation à ce CTL ne signifie à aucun moment notre acceptation à la politique menée par la direction et par la DGFIP mais uniquement notre volonté de défendre les agents de la DNEF.